

STATUTAIRES & CONTRACTUELS

L'UNSA VOUS INFORME

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS ?

Mardi 20 juin se déroulait une première table ronde de négociation concernant la protection sociale complémentaire. [Explications.](#)

BON À SAVOIR



Concrètement, cet accord concernerait la complémentaire pour les frais de santé, communément appelée « *mutuelle santé* », mais également la prévoyance qui peut couvrir certains risques comme le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie, l'invalidité et le décès.



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les salariés contractuels sont actuellement couverts par des accords sur ces sujets. L'UNSA revendique depuis longtemps l'élargissement de cette couverture en intégrant les salariés statutaires. En effet, si le régime spécial apporte des éléments plus favorables que le régime général, en intégrant la protection sociale complémentaire, les salariés contractuels au final sont actuellement mieux couverts.

QUE DEMANDE L'UNSA ?

L'UNSA revendique que soient prises en compte la prime de travail ou de traction et les indemnités pour le maintien du salaire des salariés du cadre permanent. Cela permettra une meilleure indemnisation lors d'un arrêt de travail pour maladie. De plus, dans le cadre de la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire avec la participation employeur à hauteur de 60 %, nous demandons la mise en place d'une solidarité intergénérationnelle.

En effet, la fin de l'embauche au statut depuis le 1^{er} janvier 2020, combattue en 2018 par tous les syndicats, engendre à terme la fin de la solidarité entre actifs et retraités au sein des mutuelles cheminots. Dans le cadre d'un accord, l'entreprise pourrait accepter notre demande et une solidarité serait mise en place permettant de ne pas voir les cotisations des retraités s'envoler.

UNE REVENDECTION HISTORIQUE DE L'UNSA

Bien entendu, l'UNSA-Ferroviaire a rappelé qu'elle souhaite ouvrir la totalité de la médecine de soins aux salariés contractuels et d'animer en interne – *via* les services médicaux SNCF – une politique ambitieuse d'accès aux soins et de prévention en santé publique. Si grâce à l'action de l'UNSA tous les salariés SNCF peuvent désormais consulter auprès des spécialistes, nous demandons également l'accès à la médecine de soins généraliste pour tous.

POUR RAPPEL



L'UNSA-Ferroviaire a apporté des réponses concrètes aux salariés en obtenant des droits nouveaux.

- **Caisse de branche** assurant la gestion de l'assurance maladie de base de tous les salariés du ferroviaire, y compris les agents transférés.
- **Complémentaire santé** pour les salariés contractuels depuis 2015 avec cotisation de l'employeur à hauteur de 60 %.
- **Accès aux médecins spécialistes** pour les salariés contractuels.

ET DEMAIN ?

- #1 **Grâce à l'UNSA-Ferroviaire**, la complémentaire santé prise en charge à hauteur de 60 % par l'employeur pourrait couvrir également les salariés statutaires.
- #2 **Mise en place** de dispositifs de solidarité intergénérationnelle permettant de limiter la cotisation de certains retraités.
- #3 **Amélioration** de la couverture du risque décès en s'alignant sur le meilleur niveau d'indemnisation entre les droits ouverts aux contractuels ou agents statutaires.



FAITES ENTENDRE VOS REVENDECTIONS, DONNEZ-LEUR DU POIDS : REJOIGNEZ L'UNSA !



UNSA-FERROVIAIRE